

BORDEREAU DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.112-9 du Code des assurances ci-dessous reproduit, vous pouvez renoncer à votre adhésion à la MGEFI, dans les 14 jours calendaires révolus, à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion, en renvoyant, **sous pli recommandé avec accusé de réception**, ce bordereau de rétractation dûment complété et signé.

Nom, Prénom :

Adresse :

N° Sécurité sociale :

Date d'adhésion :

Je soussigné(e), déclare renoncer à mon adhésion à la MGEFI

A..... Le.....

Signature :

.....

- Article L.112-9 du Code des assurances

«Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.»